

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 4 OCTOBRE 2022

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h 30 au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphaël Benoît	Conseiller siège # 1
Mme Caroline Lacasse	Conseillère siège # 2
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Marie-Ève Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Archill Gladu.

Étaient également présents :

Mme Nathalie Naud, greffière et directrice générale adjointe et M. Serge Allaire, directeur général et greffier-trésorier.

Était absent :

M. Sylvain Naud	Conseiller siège # 5
-----------------	----------------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 30. Le maire, M. Archill Gladu, souhaite la bienvenue à tous et mentionne que la séance sera enregistrée.

LÉGISLATION

290-04-10-22

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

2- LÉGISLATION

- 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 2.2 Adoption des procès-verbaux du 15 août, du 6 septembre et du 22 septembre 2022

3- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

- 3.1 Rencontre avec les responsables de la Paroisse de Saint-Raymond-du Nord en lien avec l'église de St-Léonard
- 3.2 Comité 125^e anniversaire de St-Léonard
- 3.3 Croix du mont St-Bernard
- 3.4 Rencontre avec les représentants du CVLS
- 3.5 Projet pilote du Centre de la petite enfance le Kangourou
- 3.6 Plan d'urgence
- 3.7 Règlement sur les réunions du conseil municipal
- 3.8 Demande de modification au règlement de zonage pour que les VTT puissent circuler sur le bord des routes
- 3.9 Réservoir d'eau potable
- 3.10 Référendum
- 3.11 Projet budgétaire au 31 décembre 2022
- 3.12 Radar photo

4- PÉRIODE DE QUESTIONS

5- ADMINISTRATION

- 5.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 5.2 Dépôt d'un procès-verbal de correction

- 5.3 Autorisation de signature clicSÉCUR
- 5.4 CMQ — Transmission des rapports financiers
- 5.5 Modification résolution # 268-06-09-22
- 5.6 Autorisation de signature du contrat pour le site Web
- 5.7 Chevalier de Colomb — Don pour le dîner des personnes seules
- 5.8 Achat d'un aspirateur pour l'hôtel de ville
- 5.9 Borne fontaine du 449, rue Principale
- 5.10 Annulation de la résolution # 231-15-08-22
- 5.11 Ferme Clément Morasse — Soumission pour le déneigement
- 5.12 Charte municipale pour la protection de l'enfant

6- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

7- VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

- 7.1 Borne sèche au lac Simon
- 7.2 Autorisation de faire affaire avec Service Yannick Mékanik
- 7.3 Soumission pour faire les pièces d'asphalte sur la rue Principale
- 7.4 Demande de réduction de la limite de vitesse dans la route du Moulin

8- LOISIRS — SPORTS — CULTURE — FAMILLE — VIE COMMUNAUTAIRE

- 8.1 Rapport écrit de l'agente de développement communautaire en milieu municipal
- 8.2 Comité du 125^e
- 8.3 Cartes de Noël
- 8.4 Grande marche du Défi Pierre Lavoie
- 8.5 Grande semaine des tout-petits
- 8.6 Fête de Noël

9- SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 9.1 Rapport du Service incendie pour août 2022

10- RAPPORTS DES COMITÉS

11- BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

- 11.1 OMHGP — États financiers au 31 août 2022
- 11.2 Deschambault-Grondines — Demande à la MRC concernant la distribution des PubliSacs
- 11.3 SHEP — Invitation à assister à la Fête des fleurs 2022
- 11.4 APHP — Invitation à une conférence de presse
- 11.5 MRC de Portneuf — Stratégie jeunesse

12- VARIA

13- LEVÉE DE LA SÉANCE

291-04-10-22

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 15 AOÛT, DU 6 SEPTEMBRE ET DU 22 SEPTEMBRE 2022

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux du 15 août, du 6 septembre et du 22 septembre 2022.

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

RENCONTRE AVEC LES RESPONSABLES DE LA PAROISSE DE SAINT-RAYMOND-DU NORD EN LIEN AVEC L'ÉGLISE DE ST-LÉONARD

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

COMITÉ 125E ANNIVERSAIRE DE ST-LÉONARD

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

CROIX DU MONT ST-BERNARD

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RENCONTRE AVEC LES REPRÉSENTANTS DU CVLS

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

PROJET PILOTE DU CENTRE DE LA PETITE ENFANCE LE KANGOUROU

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

PLAN D'URGENCE

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RÈGLEMENT SUR LES RÉUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR QUE LES VTT PUISSENT CIRCULER SUR LE BORD DES ROUTES

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RÉSERVOIR D'EAU POTABLE

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

RÉFÉRENDUM

Aucune information supplémentaire à donner sur ce point.

PROJET BUDGÉTAIRE AU 31 DÉCEMBRE 2022

De l'information a été donnée.

RADAR PHOTO

De l'information a été donnée.

PÉRIODE DE QUESTIONS

ADMINISTRATION

292-04-10-22

PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accepter la présentation des comptes payés au montant de 370 646.77 \$, de payer les comptes à payer au montant de 205 869.00 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

DÉPÔT D'UN PROCÈS-VERBAL DE CORRECTION

Conformément à l'article 202.1 du Code municipal du Québec, le greffier-trésorier, dépose au Conseil municipal, le procès-verbal de correction de la résolution # 244-06-09-22. Celui-ci sera annexé au présent procès-verbal.

293-04-10-22

AUTORISATION DE SIGNATURE CLICSÉOUR

Il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement que M. Serge Allaire, directeur général, soit autorisé :

- À INSCRIRE l'entreprise aux fichiers de Revenu Québec;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à clicSÉCUR – Entreprises;
- À GÉRER l'inscription de l'entreprise à Mon dossier pour les entreprises et, généralement, à faire tout ce qui est utile et nécessaire à cette fin;
- À REMPLIR les rôles et à assumer les responsabilités du responsable des services électroniques décrits dans les conditions d'utilisation de Mon dossier pour les entreprises, notamment en donnant aux utilisateurs de l'entreprise, ainsi qu'à d'autres entreprises, une autorisation ou une procuration;
- À CONSULTER le dossier de l'entreprise et à agir au nom et pour le compte de l'entreprise, pour toutes les périodes et toutes les années d'imposition (passées, courantes et futures), ce qui inclut le pouvoir de participer à toute négociation avec Revenu Québec, en ce qui concerne tous les renseignements que Revenu Québec détient au sujet de l'entreprise pour l'application ou l'exécution des lois fiscales, de la Loi sur la taxe d'accise et de la Loi facilitant le paiement des pensions alimentaires, en communiquant avec Revenu Québec par tous les moyens de communication offerts (par téléphone, en personne, par la poste et à l'aide des services en ligne).

294-04-10-22

CMQ – TRANSMISSION DES RAPPORTS FINANCIERS

CONSIDÉRANT la réception, en date du 14 mars 2022, du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers, rédigé par la Commission municipale du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;
- D'OFFICIALISER le dépôt du rapport d'audit portant sur la transmission des rapports financiers, par le directeur général et greffier-trésorier;
- QUE ledit rapport soit déposé aux archives de la Municipalité;
- QU'UNE copie certifiée conforme de la présente résolution soit transmise à la Commission municipale du Québec.

295-04-10-22

MODIFICATION DE LA RÉOLUTION # 268-06-09-22

Il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement de modifier la résolution # 268-06-09-22 comme suit :

La résolution :

CONSIDÉRANT le départ de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les services de M. Théophile Guérault suite à une entente à venir avec la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT le départ de M. Théophile Guérault de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de faire affaire avec une firme extérieure à la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général et M. Archill Gladu, maire, à signer l'entente en urbanisme à intervenir avec la firme urb/INSPEC au montant de 17 664 \$;
- QUE l'entente soit du 15 septembre au 31 décembre 2022;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-61000-412.

Est modifiée comme suit :

CONSIDÉRANT le départ de Mme Valérie Leclerc, inspectrice en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a obtenu les services de M. Théophile Guérault suite à une entente à venir avec la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT le départ de M. Théophile Guérault de la Ville de Saint-Marc-des-Carières;

CONSIDÉRANT QU'il y a maintenant lieu de faire affaire avec une firme extérieure à la municipalité;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- D'AUTORISER M. Serge Allaire, directeur général, à signer l'entente en urbanisme à intervenir avec la firme urb/INSPEC au montant de 17 664 \$;
- QUE l'entente soit du 15 septembre au 31 décembre 2022;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-61000-412.

296-04-10-22

AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT POUR LE SITE WEB

Il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'autoriser M. Serge Allaire, directeur général, à signer l'entente de service, rétroactivement au 12 septembre 2022, avec l'entreprise Ascence, créatrice de site Web.

CHEVALIER DE COLOMB – DON POUR LE DÎNER DES PERSONNES SEULES

Il est décidé de ne pas faire de don pour le dîner des personnes seules des Chevalier de Colomb.

297-04-10-22

ACHAT D'UN ASPIRATEUR POUR L'HÔTEL DE VILLE

CONSIDÉRANT QUE l'aspirateur utilisé pour faire le ménage de l'Hôtel de ville est défectueux;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'en acheter un nouveau;

EN CONSEQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement :

- DE PROCEDER à l'achat d'un aspirateur au coût de 296.95 \$ plus les taxes, de l'entreprise Aspirateur Duberger;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire 02-19000-670.

298-04-10-22

BORNE-FONTAINE DU 449, RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QU'en janvier dernier, un camion de la compagnie Mong Tai Ltd a endommagé une borne-fontaine au 449, rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE suite à ce bris, les avocats de la municipalité ont été contactés afin de faire une réclamation auprès des assureurs des compagnies Fleetex Transport Ltd et Mong Tai Ltd;

CONSIDÉRANT QUE les assureurs des compagnies Fleetex Transport Ltd et Mong Tai Ltd désirent négocier une entente;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite mandater la firme d'avocat Morency Société D'avocats pour négocier une entente de paiement de plus de 50 % des frais encourus;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement :

- DE MANDATER la firme d'avocat Morency Société D'avocats pour négocier une entente de paiement de plus de 50 % des frais avec les assureurs des compagnies Fleetex Transport Ltd et Mong Tai Ltd.

299-04-10-22

ANNULATION DE LA RÉOLUTION # 231-15-08-22

CONSIDÉRANT QUE par la résolution # 231-15-08-22, le conseil mandatait M. Serge Allaire, directeur général, à siéger sur chaque comité de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE suite aux discussions avec Mme Ariane Babin du MAMH, il s'avère que les comités peuvent s'adjoindre en tout temps les services du directeur général, ce qui rend caduc la résolution # 231-15-08-22;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement d'annuler la résolution # 231-15-08-22.

300-04-10-22

FERME CLÉMENT MORASSE – SOUMISSION POUR LE DÉNEIGEMENT

Suite à la réception de l'offre de service de l'entreprise Ferme Clément Morasse, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'allouer le contrat d'entretien d'hiver à la Ferme Clément Morasse pour la période 2022-2023, du 15 novembre 2022 au 15 avril 2023 pour les sites suivants et totalisant un montant de 10 735.15 \$ incluant les taxes :

Chemin d'accès des chalets du lac Simon	2 908.86 \$
Chemin du lac Pont-de-Pierre	6 481.09 \$
6 dépôts de conteneurs	1 345.20 \$

- Route Turgeon
- Chemin Berthiaume
- Lac Pont-de-Pierre (2 sites)
- Lac de l'Oasis (secteur sud)
- Chalets lac Simon

CHARTRE MUNICIPALE POUR LA PROTECTION DE L'ENFANT

Ce point est reporté.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU

BORNE SÈCHE AU LAC SIMON

Ce point est reporté.

301-04-10-22

AUTORISATION À FAIRE AFFAIRE AVEC SERVICE YANNICK MÉKANIK

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'autoriser M. Denis Grégoire à faire appel, selon ses besoins, à l'entreprise Service Yannick Mékanik conformément à la soumission du 13 septembre 2022.

302-04-10-22

SOUMISSION POUR FAIRE LES PIÈCES D'ASPHALTE SUR LA RUE PRINCIPALE

CONSIDÉRANT QUE le Service des travaux publics a réalisé des travaux sur le réseau d'aqueduc situé sous la rue Principale;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de réparer l'asphalte avant l'hiver;

CONSIDÉRANT la soumission de Pont-Rouge Asphalte au coût de 16 407.66 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement :

- DE MANDATER l'entreprise Pont-Rouge Asphalte à effectuer le rapiéçage de quatre pièces d'asphalte sur la rue Principale;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-41300-521.

DEMANDE DE RÉDUCTION DE LA LIMITE DE VITESSE DANS LA ROUTE DU MOULIN

Ce point est reporté.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE EN MILIEU MUNICIPAL

Le rapport écrit de Mme Laurie Beaupré, agente de développement communautaire en milieu municipal, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

COMITÉ DU 125E

De l'information a été donnée.

303-04-10-22

CARTES DE NOËL

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité de maintenir cette pratique, et d'y consacrer le budget proposé par Mme Laurie Beaupré, à savoir : 60 cartes x 4.25 \$ chacune;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Caroline Lacasse et résolu unanimement d'octroyer le budget de 255 \$ demandé par Mme Laurie Beaupré et de la mandater pour en faire l'achat auprès de Mme Solange Boutin, les faire signer et les distribuer.

304-04-10-22

GRANDE MARCHÉ DU DÉFI PIERRE LAVOIE

Il est proposé par M. Jean-René Côté et résolu unanimement d'accorder un budget de 200 \$ pour la Grande marche du Défi Pierre Lavoie.

305-04-10-22

GRANDE SEMAINE DES TOUT-PETITS

Il est proposé par Mme Marie-Ève Moisan et résolu unanimement d'accorder un budget de 100 \$ pour organiser l'heure du conte à la bibliothèque dans le cadre de la Grande semaine des tout-petits.

306-04-102-22

FÊTE DE NOËL

CONSIDÉRANT l'intention de la municipalité d'offrir une fête de Noël aux employés municipaux seulement;

CONSIDÉRANT l'intention des membres du conseil de rencontrer les employés municipaux lors d'une réunion festive;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mathieu Fecteau et résolu unanimement d'octroyer le budget de 1 600 \$ demandé par Mme Laurie Beaupré pour ces deux activités et de la mandater pour les organiser.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE POUR AOÛT 2022

Le rapport du mois d'août du service des incendies de St-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

BORDEREAU DE CORRESPONDANCE

OMHGP – États financiers au 31 août 2022

Deschambault-Grondines — Demande à la MRC concernant la distribution des PubliSacs

SHEP — Invitation à assister à la Fête des fleurs 2022

APHP — Invitation à une conférence de presse

MRC de Portneuf — Stratégie jeunesse

VARIA

307-04-10-22

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par M. Raphaël Benoît et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 24.

Monsieur Archill Gladu
Maire

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Archill Gladu, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.